

Communiqué de Presse



Contacts

Nicole Gesret – Marketing & Communication Manager

+33 1 49 02 48 23

Sylvie Guichaoua – Executive Manager

+33 1 49 02 44 46

Paris, le 09 avril 2010

EnviroPro 2.0 : Une évolution nécessaire face aux nouvelles responsabilités en matière de dommages environnementaux

Avec ses deux arrêts du 9 mars 2010, la Cour de Justice de l'Union Européenne vient renforcer l'arsenal juridique mis à la disposition des autorités compétentes en matière de réparation des dommages à l'environnement. Statuant sur l'interprétation de la Directive 2004/35/CE du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale, elle détermine qu'il n'est pas nécessaire d'établir l'existence d'un lien de causalité certain et direct entre l'activité d'un exploitant et les conséquences d'une pollution diffuse non identifiable : une présomption simple peut justifier son application.

Puisque que la charge de la preuve en matière de pollution s'en trouve renversée, les coûts d'investigation et de défense pour les entreprises mises en cause vont s'en trouver augmentés. EnviroPro, l'assurance multirisque environnementale de Chartis, propose de garantir ces frais, permettant avec l'expertise de ses partenaires consultants et avocats d'offrir une solution complète pour la protection des entreprises.

Dans sa version EnviroPro 2.0 proposée à ses clients depuis Janvier 2010, Chartis a simplifié la lecture et l'accessibilité de ses garanties. Parce que le risque environnemental ne s'arrête pas à la porte des usines ou des ateliers, EnviroPro 2.0 a par ailleurs enrichi sa couverture en assurant les activités exercées à l'extérieur des établissements des assurés, y compris les activités de transports visées par la Directive 2004/35/CE.

« Nous avons constaté qu'il existait des trous de garantie pour diverses situations de la vie des entreprises, comme par exemple le déversement dans une zone protégée de produits polluants suite à un accident impliquant un camion » indique Ludovic Ruiller, souscripteur risques environnementaux de Chartis. *« Les zones Natura 2000 couvrant 18 % du territoire européen, la probabilité d'une telle pollution n'est pas négligeable. Les contrats de responsabilité civile générale ou automobile ne garantissant que les dommages causés à des tiers, les conséquences de dommages à la biodiversité restent à la charge de l'entreprise non garantie. EnviroPro 2.0 vient combler cette carence.*

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là, offrant désormais aux dirigeants la couverture des dommages et intérêts qui pourraient leur incomber à titre personnel en cas de dommage environnemental, ou encore, la garantie de dommages à l'environnement qui ne résultent pas nécessairement d'une pollution, comme la destruction d'une forêt protégée par un incendie ayant pris naissance du fait de la responsabilité de l'assuré.

Qui peut le plus, peut le moins ! Nous proposons une garantie qui se veut modulable et flexible en fonction du profil des assurés. La pollution diffuse peut par exemple être garantie, sous conditions. Nous prôtons une approche individualisée pour répondre au mieux aux besoins de nos clients et partenaires au cas par cas. »

Constatant une progression de la sinistralité environnementale, Michel Allenic, responsable sinistre RC et risques spéciaux, ajoute « *Cette évolution du contrat répond bien aux attentes de nos assurés et facilite notre travail en matière de gestion de sinistre. Plus large et plus clair avec moins de sous-limites, ce nouveau texte nous permet de fluidifier les processus d'indemnisation et de mieux nous consacrer à l'accompagnement de nos clients dans la conduite des opérations de réparation. »*

Pour plus d'information consultez www.chartisinsurance.fr/enviropro

A propos de Chartis

Chartis est l'un des leaders mondiaux de l'assurance Dommages aux Biens et de Responsabilité, servant plus de 40 millions de clients dans 160 pays et juridictions. Avec une expérience de plus de 90 années, l'un des portefeuilles Produits et Services les plus larges, une haute expertise dans la gestion des sinistres et une excellente solidité financière, Chartis accompagne ses clients Entreprises et Particuliers en leur permettant de gérer leurs risques en toute confiance.

Chartis est la marque commerciale pour les opérations d'assurance Dommages aux Biens et de Responsabilité de Chartis Inc. Pour plus d'information, visitez notre site www.chartisinsurance.com. Tous les produits sont souscrits par des filiales d'assurance ou des affiliés de Chartis Inc. Toutes les garanties peuvent ne pas être disponibles dans tous les pays et sont soumises aux termes et conditions du contrat. Certains produits (hors assurance) et services peuvent être fournis par d'autres entreprises.